



L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE

TOME 32-33 (2008-2009)



Christian Lassure

ANCIENNE GRANGE-ÉTABLE À COURBES SOUS COUVERTURE DE CHAUME À NADILLAC (LOT)

Résumé : La lecture archéologique d'une grange-étable située à Nadillac dans le Lot, montre que l'apparence extérieure du bâtiment, loin d'être « traditionnelle », découle d'un phénomène déjà observé dans d'autres granges de ce département : le remplacement, au début du XXe siècle, de la couverture de chaume de seigle par une couverture de tuiles plates et/ou mécaniques, vicissitude qui a entraîné des interventions mutilantes (pose de moises; d'un entrait-tirant, sectionnement d'un blochet, etc.) pour la charpente initiale, à arbalétriers courbes posés au sol.

Abstract : Applying an architectural approach to the study of a barn-cum-byre located at Nadillac in the Lot département has shown that the building's outside appearance, far from being "traditional," is the result of a process already noticed in other barns in the département, ie the substitution, in the early XXth century of roofs of flat or machine-made tiles for roofs of rye thatch. This has resulted in such mutilations to the original full cruck trusses as slapping two binding pieces, inserting a full tie beam, cutting off part of a hammer beam.

1. Situation

Cette grange-étable à courbes se trouve sur la commune de Nadillac dans le Lot. Elle a fait l'objet d'un premier relevé le 24 août 1984, complété par d'autres observations faites le 2 août 1985. Elle appartenait à l'époque à M. Coudert, secrétaire de mairie.



La grange-étable en 1984/1985.

2. Descriptif

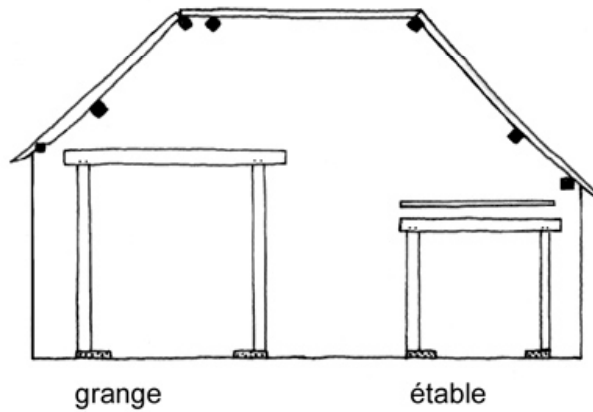
En plan, l'édifice forme un rectangle de 16 m 20 de long sur 8 m 20 de large hors-œuvre et de 15 m 10 de long sur 7 m 10 de large dans-œuvre, avec une épaisseur de mur de 55 cm.

En raison de l'implantation du bâtiment dans le sens de la pente du terrain, le sommet du mur gouttereau et le faitage de la couverture en bâtière suivent cette déclivité.

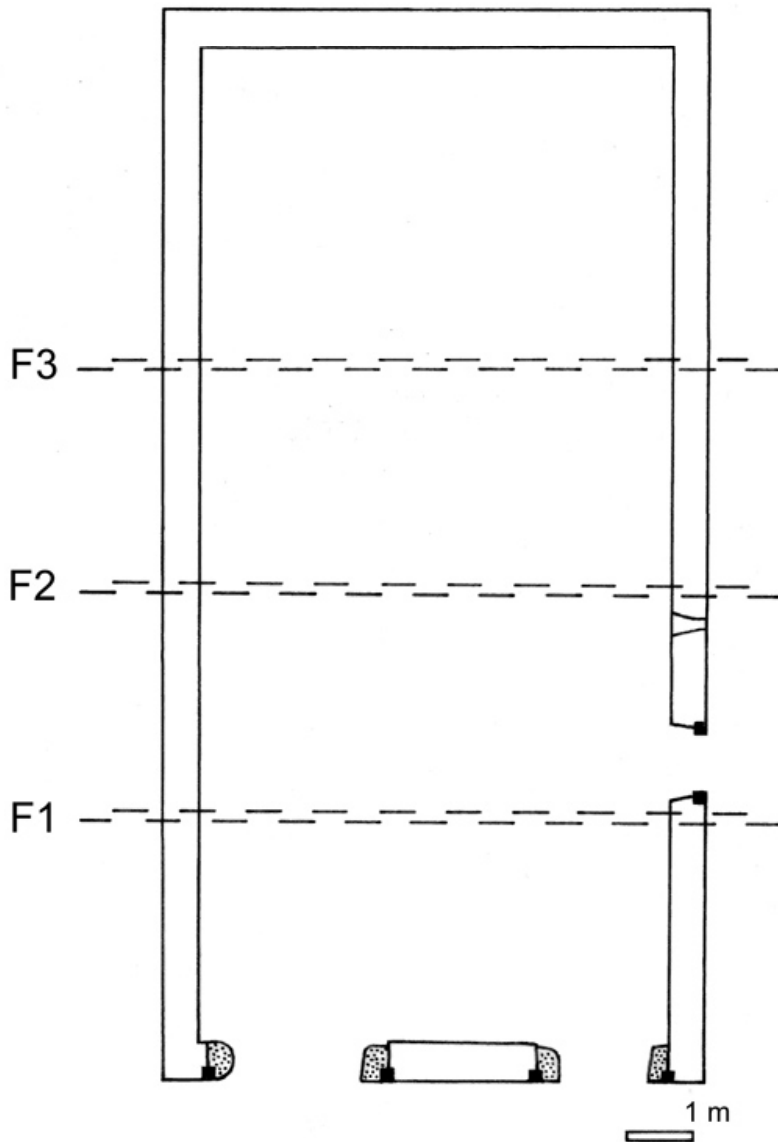
La maçonnerie est un mélange de moellons petits et grands, non assisés, au parement sommairement dressé.

GRANGE-ETABLE
SUR LA COMMUNE DE NADILLAC (LOT)
(document C. Lassure)

Élévation du pignon-façade



Plan au sol



La toiture, qui se termine par une demi-croupe du côté du pignon-façade, est couverte en tuiles plates dans sa partie supérieure et en tuiles mécaniques dans sa partie inférieure (ou rive). Un troisième larron, la tuile canal, vient couvrir le faîtage et les arêtières de la demi-croupe.

Le pignon-façade, haut de 5 m 20 sous la demi-croupe, accueille deux grandes baies, à gauche l'entrée du côté grange (larg. : 2 m 44, haut. : 2 m 91), à droite l'entrée du côté étable (larg. : 1 m 80, haut. : 1 m 95). Les deux entrées ont un encadrement en bois : deux montants reposant en bas sur un dé et assemblés en haut, par tenon et mortaise chevillés, dans un sommier. Elles sont fermées par deux vantaux.



Le pignon-façade

Du fait de la différence de taille entre les entrées, les rives de la toiture sont dissymétriques, la rive de gauche étant plus relevée que la rive de droite.



L'entrée latérale.

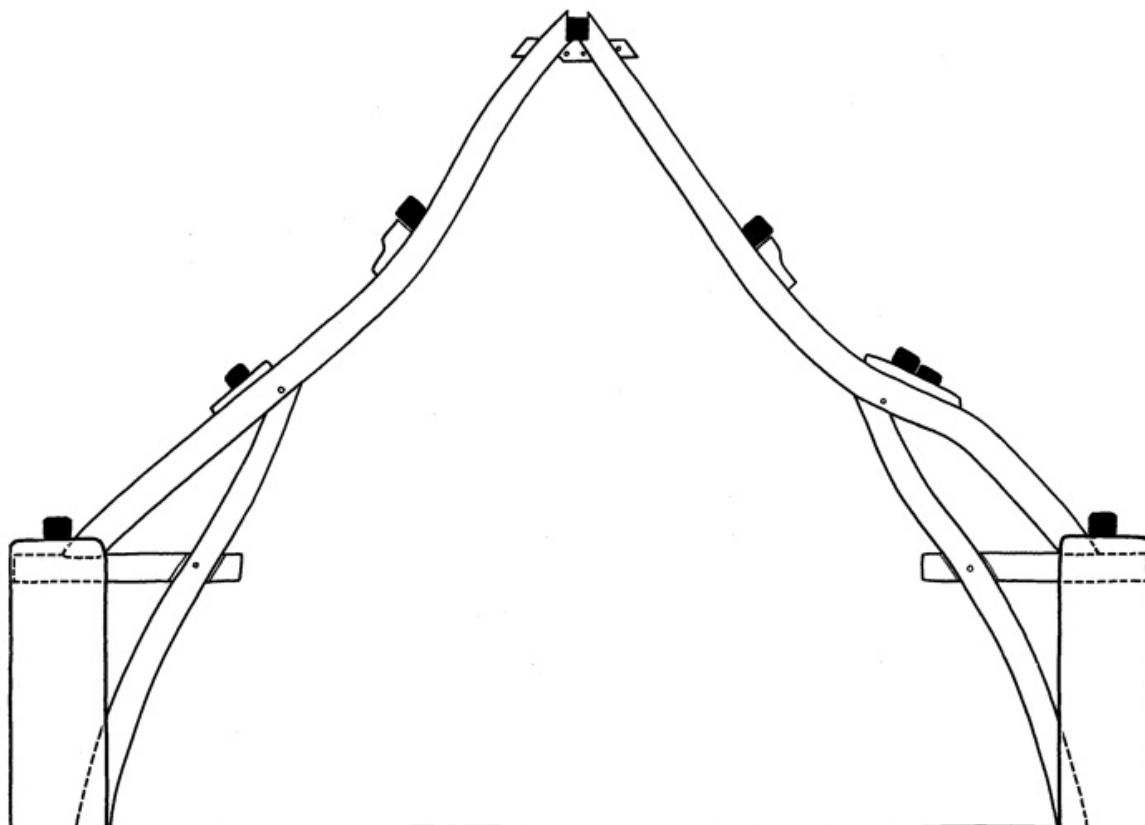
On peut estimer à un tiers la profondeur de vide dans le pignon par rapport à la maçonnerie pleine.

Une entrée latérale s'ouvre dans le gouttereau de droite, au niveau de l'intervalle entre la 1re et la 2e ferme (F1 et F2). Comme les entrées en gouttereau, elle est dotée d'un chambranle en bois et d'une porte en bois.

3 - Lecture archéologique

La lecture archéologique du bâtiment permet de faire plusieurs constatations.

A l'origine, la couverture en bâtière était portée par les deux pignons maçonnés et au moins trois couples d'arbalétriers courbes posant directement ou indirectement au sol et prenant la faîtière en tenaille en tête.



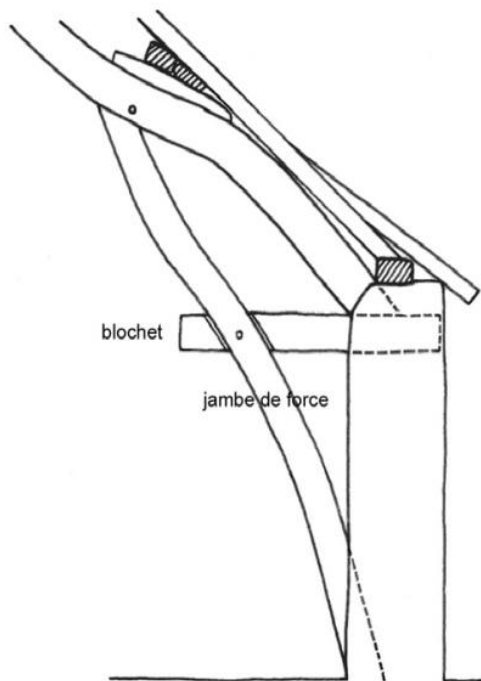
Restitution de la ferme de charpente en F1.

Le passage du chaume à la tuile (encouragé par les compagnies d'assurance, il n'est pas inutile de le rappeler), est à l'origine de plusieurs désordres ou changements subis par la charpente, vicissitudes dont les effets sont observables encore aujourd'hui.

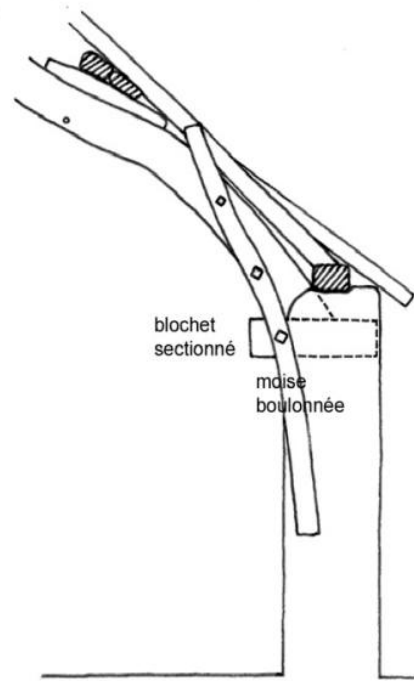
En F1 :

À gauche, la jambe de force et son blochet ont été supprimés et remplacés récemment par une colonne de béton coulée dans le mur.

À droite, la jambe de force a été retirée et le blochet (section 18 x 26) sectionné à 20 cm du gouttereau. Pour éviter que le mur-gouttereau ne se déverse vers l'extérieur, l'arbalétrier (section : 18 x 24) a été moisé à l'aide de deux pièces courbes, d'équarrissage plus faible, dont la moitié inférieure est encastrée dans la maçonnerie et la partie supérieure boulonnée sur l'arbalétrier courbe. Un entrain-tirant en fer a par ailleurs été posé au tiers supérieur de la ferme.



Dispositif original en F1, à droite



Dispositif modifié en F1, à droite

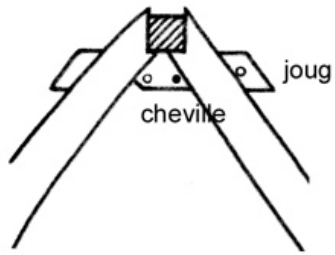


L'arbalétrier de droite en F1 avec sa moise boulonnée

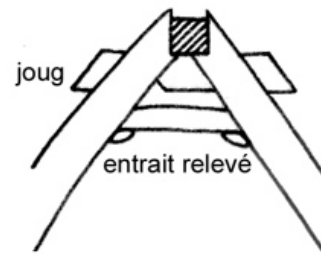


Le même vu de face.

Au sommet, le dispositif d'origine est encore en place : les deux arbalétriers, taillés en sifflet, prennent en tenaille, à 5 m 78 de hauteur, la faîtière (section : 15 cm de côté) ; immédiatement sous celle-ci, un joug – pièce horizontale terminée par un tenon à chaque bout – s'engage dans l'entaille en tête des arbalétriers. Pas de cheville, il s'agissait donc d'un assemblage dynamique. « S'agissait » car, lors d'une des réfections de la ferme de charpente, un succédané d'entrait relevé, a été cloué juste sous le joug. De dynamique, l'assemblage est devenu statique.



Assemblage sommital en F3
(d'origine)

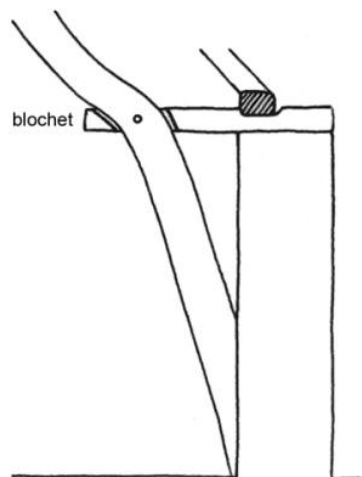


Assemblage sommital en F1
(modifié)



Le tiers supérieur du couple d'arbalétriers en F1 avec son entrait-tirant en fer et, sous le joug, un minuscule entrait relevé cloué.

En F2 :



Arbalétrier courbe au sol, en F2, à droite

La ferme était à arbalétriers courbes posant au sol directement (sans reprise par blochet et jambe de force, donc). Mais l'arbalétrier gauche a été sectionné au tiers supérieur puis réassemblé, par une moise en bois, à la partie inférieure. L'assemblage sommital est similaire à celui de la ferme F1 (hauteur latérale du joug : 18 cm 5).



Le couple d'arbalétriers en F2, ou ce qu'il en reste après sectionnement de la partie inférieure de l'arbalétrier de gauche.



L'arbalétrier de droite en F2 : il pose au sol mais un blochet l'ancree dans la maçonnerie du gouttereau

Pour ce qui est de **F3**, le bas de la ferme était caché par des ballots de paille, si bien que nous sommes dans l'impossibilité de le décrire. La ferme a vraisemblablement été modifiée elle aussi, une moise métallique ayant été boulonnée à mi-hauteur. L'assemblage sommital est identique à celui des deux fermes précédentes mais le joug traversant est percé d'au moins trois trous de cheville dont un encore occupé par une cheville.



Dissimulée par tout un fatras, l'arbalétrier de droite en F2 avec son blochet.

Une **4e et dernière ferme** existait peut-être mais la hauteur des ballots de paille interdisait toute vérification.

Depuis l'intérieur de l'édifice, les tuiles de couverture ne sont pas visibles, étant cachées par un capitonnage de chaume, reliquat peut-être de l'ancienne couverture.

2. Conclusion

Les conditions dans lesquelles l'observation et le relevé de la grange-étable se sont déroulés en août 1984 puis en août 1985, n'ont hélas pas permis de faire un relevé complet de la maçonnerie et de la charpente de l'édifice. La partie arrière reste à décrire.

BIBLIOGRAPHIE

LASSURE Christian, DEPEYROT Georges, Les couvertures en fibres végétales dans l'architecture rurale du Quercy du XVe au XXe siècles, in *L'architecture rurale en pierre sèche*, t. 2, 1978, pp. 29-37

LASSURE Christian, Deux témoins de charpente à « courbes » datant de l'Ancien Régime en Quercy : « courbes » au sol (« full cruck ») et « courbes » sur entrait (« upper cruck »); annexe : annexe : le mythe du « toit de lauses en tas-de-charge », in *L'architecture vernaculaire*, t. 6, 1982, pp. 67-69

LASSURE Christian, Note sur les toits pleins en paille ou en sarments dans le Quercy, in *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, t. 104, 1er fasc. 1983, janvier-mars, pp. 66-70

LASSURE Christian et DEPEYROT Georges, Les couvertures en fibres végétales dans l'architecture rurale du Quercy du XVe au XXe siècle (réédition), in *L'architecture vernaculaire*, t. 9, 1985, pp. 29-35

LASSURE Christian, Quelques exemples lotois d'une technique de construction archaïque : la fourche porteuse ou « paufourche », in *La lettre du CERAV*, No 5, juin 1986, pp. 7-17

LASSURE Christian, Deux loges végétales dans la vallée de la Sagne (Lot), in *L'architecture vernaculaire*, t. 12, 1988, pp. 57-60

LASSURE Christian, Les loges végétales de Lavercantière (Lot) : tradition locale ou apport extérieur ?, in *L'architecture vernaculaire*, t. 14, 1990, pp. 31-48

LASSURE Christian, Une ancienne grange-étable à charpente à courbes sous couverture de chaume au lieu dit Mareuil sur la commune du Roc (Lot), http://www.pierreseche.com/grange_a_courbes_mareuil.htm, 9 septembre 2008

© Christian Lasseur – CERAV

La référence du présent article sera citée comme suit :

Christian Lasseur, Ancienne grange-étable à courbes sous couverture de chaume à Nadillac (Lot), in *L'architecture vernaculaire*, tome 32-33 (2008-2009)

http://www.pierreseche.com/AV_2008_lassure.htm

11 mai 2009

L'auteur :

Agrégé de l'université, professeur honoraire, Christian Lasseur est archéologue et ethnologue.